



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS



Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, —	10 »	—	13 »
Trois mois, —	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 36 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir,	Omnibus-Mixte.
-----------------------------	----------------

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin,	Express.
11 — 25 — —	Omnibus.
5 — 31 — —	soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — —	Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin,	Omnibus-Mixte.
7 — 52 — —	Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

AFFAIRES DE POLOGNE.

On lit dans la France :

Nous sommes en mesure de publier, sur la situation diplomatique prise par l'Angleterre dans l'affaire de Pologne, des renseignements dont nous pouvons garantir l'exactitude.

Lord John Russell a adressé aux puissances signataires du traité de Vienne, une dépêche dans laquelle le secrétaire d'État de la reine, considérant l'état actuel des choses en Pologne, provoque de la part de ces puissances une intervention diplomatique pour obtenir de la Russie l'exécution pleine et entière de l'article 1^{er} de l'acte final du 9 juin 1815.

Cette dépêche a été adressée à la France, à la Prusse, à l'Autriche, à l'Espagne, à la Suède, au Portugal, puissances qui étaient toutes représentées au congrès de Vienne.

La France ne peut voir dans cette initiative du cabinet anglais qu'un écho de ses propres vues.

La Suède et le Portugal ont déjà répondu par une acceptation aux communications de lord John Russell.

L'Autriche s'est montrée disposée à l'accueillir. La Prusse et l'Espagne n'ont pas encore répondu.

M. le baron de Budberg, ambassadeur de S. M. l'empereur de Russie, a eu l'honneur d'être reçu par l'Empereur.

On assure que, dans cet entretien qui s'est beaucoup prolongé, l'ambassadeur russe devait

donner, au nom de son souverain, à l'Empereur Napoléon, les assurances les plus formelles de l'intention arrêtée de la Russie, d'apaiser la Pologne par des concessions et des garanties sérieuses. (Idem).

Une lettre particulière de Saint-Petersbourg, du 5 mars, nous transmet le texte de l'ukase, relatif au grand-duc Constantin, dont il a été fait mention par la télégraphie privée.

Voici ce document : S. A. I. le grand-duc Constantin Nicolaïevitch est nommé commandant en chef des troupes dans le royaume de Pologne, en conservant sa dignité de lieutenant de l'empereur dans ledit royaume, ainsi que toutes ses autres dignités et fonctions.

En exécution de cet ukase, le grand-duc Constantin a pris, à Varsovie, le 9 mars, la direction des affaires militaires.

La correspondance Havas publie les dépêches suivantes :

Cracovie, 11 mars, 2 h. du soir.

Hier, Langiewiez a publié du quartier général de Gonicza une proclamation par laquelle il déclare prendre la dictature. Cette proclamation a produit en effet immense.

Voici la teneur de la proclamation de Langiewiez :

4 heures du soir.

« Compatriotes !

« Les plus généreux enfants de la Pologne ont commencé, au nom du Tout-Puissant, une lutte contre les éternels ennemis de la liberté et de la civilisation, lutte provoquée par d'horribles abus.

« Malgré les circonstances les plus défavo-

rables, et bien que le conflit armé ait été précipité par les excès d'oppression de l'ennemi lui-même, la lutte, commencée sans armes, dure depuis deux mois.

« Elle se fortifie et se développe énergiquement devant une guerre à mort, devant les massacres, le pillage et l'incendie qui marquent les pas de l'ennemi.

« La Pologne ressent douloureusement l'absence d'un pouvoir central non occulte capable de donner une direction aux forces engagées et d'en appeler de nouvelles à la lutte.

« Quoique la nation possède des citoyens plus dignes et plus capables, et bien que je sente l'immensité de mes devoirs et la grandeur de la responsabilité qui pèse sur moi, la gravité et la nécessité des circonstances m'engagent, après m'être concerté avec le gouvernement provisoire, à prendre en main le suprême pouvoir dictatorial, que je remettrai entre les mains des représentants de la nation aussitôt que nous aurons secoué le joug moscovite.

« En entendant conserver la direction des opérations militaires, je reconnais cependant la nécessité d'un gouvernement civil, dont les attributions seront réglées par une ordonnance spéciale.

« Continuant l'œuvre du gouvernement provisoire, je confirme les principes de liberté et d'égalité de tous les citoyens qu'il avait proclamés, ainsi que la propriété pour les paysans des terres rachetées.

« Maintenant, Polonais de toutes les provinces qui gémissiez sous le joug moscovite, je vous appelle au combat contre la domination barbare des Russes.

« L'accord de tous les citoyens, sans distinction de classe et de religion, l'universalité du sacrifice, l'unité du pouvoir, rendront terribles pour l'ennemi nos forces maintenant disséminées, et assureront l'indépendance de la patrie.

« Aux armes pour l'indépendance, la liberté, la patrie ! » Signé : LANGIEWIEZ.

Lemberg, 11 mars. — Langiewiez s'est proclamé hier dictateur, en vertu d'une décision prise par le comité central. Wisocki et Bentkowski lui sont adjoints, ce dernier pour les affaires civiles.

Cracovie, 11 mars, 8 h. 50 m. du soir. —

On mande de Varsovie : Les membres polonais du conseil d'État ont envoyé leur démission au grand-duc Constantin; les membres du conseil municipal ont suivi leur exemple. La réunion de la diète de Lemberg est remise au 29 mars.

Cracovie, 12 mars, 7 h. 30 m., matin. —

Un détachement composé de 600 hommes et de 50 chevaux a paru dans les environs de Tarnograd. Il est commandé par le colonel Jezochowski, et doit opérer sa jonction avec Neczaj, qui s'avance à marches forcées de Hrubieszow à la tête de 1,400 hommes. Langiewiez, complètement ravitaillé, a quitté hier Goszeza et pris la direction de Miechov.

Berlin, 12 mars. — M. Bentkowski, l'un des adjoints ad latus de Langiewiez, est officier d'artillerie et membre de la chambre des députés de Berlin, pour le grand-duché de Posen. Ce choix a produit ici une grande impression.

Varsovie, 11 mars. — L'archevêque de Var-

ment de la violence des lames; ils ne voient que le navire, ils ne songent qu'à l'attirer vers eux.

A l'extrémité du radeau, sur des barriques, deux hommes presque nus agitent frénétiquement des lambeaux d'étoffes rouges et blanches. Le premier (c'est maître Courade lui-même) est à demi-couché devant l'autre, un mulâtre, qui parvient à se maintenir debout, grâce au secours d'un groupe éperdu qui le soutient et l'excite en arrière.

Ce groupe se compose de quatre spectres vivants, qui semblent ressusciter de leurs lincais, et qui, les bras étendus, les lèvres frémissantes, le regard enivré d'espérance, aspirent follement vers le vaisseau libérateur.

Un peu en arrière, au pied du mât, sous la voile gonflée par le vent, Corréard étend le bras vers l'horizon et montre le bâtiment au chirurgien Savigny et au chef d'atelier Lavillette, qui paraissent douter encore.

Derrière ce groupe surgit le noir visage de Boule-de-Neige.

Un peu plus en avant se traînent quelques malheureux auxquels la force manque pour un plus énergique effort. C'est parmi ceux-là que l'artiste a placé l'aspirant Coudein.

Deux autres naufragés, presque agonisants, parviennent à peine à soulever leurs têtes livides et le faible éclair de joie qui vacille dans leurs regards ne semble être que l'expression de cette pensée : Au moins nous ne mourrons pas ici !

Sur le premier plan se détache un navrant épisode.

Un père tient sur ses genoux le cadavre de son fils. C'est un Africain; c'est le vieillard dont plusieurs fois déjà nous avons parlé; c'est celui qui allait être jeté à la mer comme mort, et que ses enfants ont rappelé à la vie.

Il a déjà vu périr un de ses fils; l'autre vient d'expirer à son tour; il le regarde d'un œil morne, et les joyeux clameurs qui de toutes parts retentissent autour de lui ne parviennent même pas à le réveiller de sa douleur.

Il ne veut même plus espérer celui-là. Que lui importe le salut sans le dernier de ses fils? Que lui importe désormais la vie? Il demeure immobile, atterré, comme plongé dans une prostration cataleptique. Il ne voit même plus le cadavre qui pend inerte à l'un de ses bras, un bras sanglant et blessé. C'est l'âme même du pauvre jeune homme qui va chercher le regard paternel.

Ce regard est éteint, stupéfié, comme retourné en

dedans. Là, de même que dans les traits crispés du visage, dans le hérissement farouche de la chevelure blanchissante, dans la contusion des muscles roidis, dans les ombres magistrales, des lambeaux drapés, il y a des effets d'une puissance et d'une horreur indicibles.

Cà et là enfin, dans cette gigantesque composition, le pinceau du grand artiste a jeté des agonisants et des cadavres.

Sur la partie supérieure d'un de ces derniers, dont la tête pend en dehors du radeau, un long voile frissonne au vent et s'en va se perdre dans la mer.

Un instant encore, et ce cadavre qui n'est plus retenu que par la rigidité survivant à la crispation suprême, va sans doute être emporté par la vague qui lui servira de tombeau.

Tel est le dernier aspect de cette gradation si puissamment dramatique, qui commence par le délire du salut, et qui, après avoir passé par tous les tons de la gamme de l'espérance; aboutit à la stupeur, à l'aneantissement, au néant.

Analyser davantage ce chef-d'œuvre, exprimer tout ce qu'il renferme de mouvement, de passion, de vérité, d'épouvante, de douleur, ce serait impossible.

Allez au Louvre, allez revoir le tableau de Géri-

PROFANE.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

XVIII.

LE TABLEAU DE GÉRICAULT.

Les grandes actions, les grandes douleurs inspirent généralement de grandes œuvres.

Le tableau de Géricault est une des plus sublimes créations artistiques de notre siècle.

De plus, c'est l'exacte reproduction de la photographie vivante du radeau de la Méduse, au moment où nous avons laissé les quinze malheureux survivants de cette hecatombe maritime, au moment où, pour la première fois, une voile venait d'apparaître à l'horizon de leur agonie.

A l'horizon du tableau se détache également cette voile, entre un ciel sombre et lugubre et une mer orageuse. Des vagues énormes s'élèvent de toutes parts autour du radeau, celle qui le menace vers la droite va se briser évidemment sur lui.

Mais les naufragés ne s'inquiètent plus en ce mo-

sovie, Mgr Felinski, a donné sa démission de membre du conseil d'État.

NOTES

On lit dans la Nation :

Un homme d'État d'une haute distinction, bien connu dans la diplomatie européenne, nous adresse d'Athènes une lettre d'appréciations politiques, dans laquelle règne un profond sentiment de tristesse. La situation anormale de la Grèce, les excentricités administratives auxquelles se livre le simulacre de gouvernement qui régit ce malheureux pays, donnent à ces réflexions un intérêt d'actualité tel que toute réflexion ne pourrait qu'en diminuer la portée. Aussi, reproduisons-nous intégralement les passages saillants de cette lettre :

« ... Que vous dirai-je du triste état de la Grèce? Le roi Othon n'était pas le meilleur des rois; mais où sont-ils les meilleurs des rois?... A Yvetot, dans les contes des fées et, à de rares intervalles de siècles, dans l'histoire. — Il n'était pas le meilleur des rois, mais au moins il était un roi. Maintenant, nous avons beau en demander un à toutes les branches ordinairement si fertiles des Cobourg, nous n'avons que l'anarchie en partage. Toutes les ovations en l'honneur du prince Alfred n'étaient que des manœuvres d'un parti dangereux; elles ont beaucoup nui à la Grèce: elles ont entraîné les plus ignorants, les plus sages n'ont pas osé protester contre ces menées.

« J'espère que notre assemblée nationale s'en remettra enfin à la décision des trois puissances, mais je crains qu'elle ne le fasse que lorsque tous les malheurs auront passé sur la Grèce. Et si nous sommes livrés à l'anarchie, quel prince voudra de notre trône? Ceux qui ont si imprudemment jeté leur pays dans les hasards d'une révolution qu'ils ne connaissaient pas, dont il n'avaient pu mesurer d'avance toute l'étendue, dont ils étaient incapables de mesurer la force, ont assumé une responsabilité terrible devant Dieu qui seul pourra sauver la Grèce.

« J'ai le cœur plein de tristesse; je suis avec fermeté la marche des événements, car je vois qu'il n'y a pas de conseil, pas de parole humaine qui puisse guider, dans la situation où nous nous trouvons, toutes les ambitions mesquines, toutes les passions mauvaises qui se sont déchaînées. Il n'y a pas, il ne saurait y avoir de force capable de les contenir.

« Nous nous attendons d'un moment à l'autre à voir Athènes devenir la proie de la guerre civile. La faute n'en est pas au peuple; il est excellent, sage, circonspect, modéré. Depuis quatre mois, il vit presque sans un gouvernement, et cependant, ici, la dissolution matérielle n'est pas encore aussi complète qu'elle l'eût été partout ailleurs. Notre garde nationale est inimitable de bonne tenue et de dévouement à l'ordre public. Mais suffit-elle pour réagir contre le trouble où nous jettent deux

factions perverses? — Que Dieu pardonne à tous ceux qui ont plongé le peuple grec dans tous ces malheurs. »

On mande de Turin, le 10 mars, que la discussion de l'emprunt continue au sénat. M. Scialoja approuve la politique du ministère à l'intérieur et à l'extérieur. Il pense que le système proposé par M. Minghetti amènera l'équilibre des recettes et des dépenses. Il constate enfin les avantages du traité de commerce avec la France. — M. de Rovet dit que le déficit provient des dépenses désordonnées faites dans quelques administrations. Il juge nécessaire que le ministre des finances exerce une influence salutaire sur chaque branche de l'administration. — M. le ministre des finances confirme les arguments apportés à l'appui de son système financier. — Il défend le traité de commerce avec la France. Relativement à la question intérieure, il constate que la décentralisation est nécessaire pour la bonne administration de l'Italie. Les libertés civiles locales constituent la seule base solide des libertés politiques. Quant à la politique étrangère, le ministre dit que la réorganisation intérieure est le moyen de devenir puissants au dehors. Il combat l'accusation adressée au cabinet de faire de la politique d'abstention. En ce qui concerne la question romaine, le ministre actuel a voulu la ramener à ses principes, au programme de M. de Cavour et au vote du parlement. Le ministère s'est toujours déclaré prêt à traiter sur la base de la non intervention. — Ce discours a provoqué de vifs applaudissements. — Le projet de loi a été voté par 116 voix contre 5. — Havas.

Turin, 11 mars. — La chambre des députés continue la discussion du budget. Le ministre de l'agriculture a annoncé que l'épizootie, qui sévit dans la campagne romaine, ne s'était pas étendue au royaume; on a signalé seulement quelques cas à Orvieto.

Turin, 12 mars. — Le roi a signé la loi relative à l'emprunt.

Le ministre des finances a conclu l'emprunt avec M. de Rothschild de Paris et la banque nationale de Turin. Le contrat porte 700 millions, mais l'émission est bornée à 500 millions, les 200 millions restant ne seront pas émis. Le versement se fera par dixièmes. Soixante quinze millions sont réservés à la souscription publique italienne qui sera ouverte les 16, 17, 18 et 19 mars. — Havas.

Un télégramme de Constantinople, du 11 mars, annonce que l'armée ottomane est concentrée à Chonmda.

La Porte confie au prince de Montenegro la garde de la route qui doit traverser la principauté. Elle demandera des indemnités dans le cas où, des voyageurs seraient dévalisés. La

convention sera signée dès que l'on aura reçu la réponse du prince de Montenegro. — Havas.

On écrit de New-York, le 28 février :

Le différend entre les généraux fédéraux Hunter et Foster est confirmé.

Hunter a fait arrêter le général Steventon, pour avoir dit qu'il aurait mieux été battu que de commander des nègres.

Le bruit court que cinq mille noirs, sous les ordres d'officiers blancs, feront prochainement une expédition dans les districts populeux du Sud, pour appeler les esclaves aux armes. Les nègres des plantations les attendent.

La législature de l'État de Delaware a demandé au gouverneur de Missouri d'envoyer des délégués pour négocier un armistice. Le gouverneur a refusé.

Le bruit court qu'avant de se séparer le congrès indiquera à M. Lincoln la politique à suivre en cas de médiation.

Le comité des finances propose de donner au gouvernement l'autorisation d'emprunter 500 millions cette année, 600 millions l'année prochaine, et d'émettre 400 millions de bons du Trésor, 150 millions de papier-monnaie légal, et enfin 50 millions de bons ayant cours légal. On croit que cette proposition sera sanctionnée par le sénat.

Le congrès a adopté la loi relative à la conscription.

Aucune attaque n'avait encore eu lieu, le 20, contre Charleston et contre Wicksburg. A Wicksburg, les confédérés manquent de provisions.

Les confédérés ont évacué le Kentucky. Les fédéraux les ont poursuivis et leur ont fait 200 prisonniers.

Le Republican, de Savannah, prétend que deux steamers sont entrés dans le port de Charleston sans aucune difficulté. Il en conclut que le blocus est levé de fait.

Le général Townsend est arrivé à Port-Royal pour arranger le différend entre Hunter et Foster. — Havas.

Le comité électoral démocratique s'est réuni, dit-on, deux fois chez M. Carnot, ancien député, en vue des prochaines élections.

On assure que les membres qui le composeraient seraient tombés d'accord sur la ligne de conduite à suivre dans l'intérêt des idées qu'ils représentent, mais qu'une troisième réunion aura lieu prochainement pour résoudre les questions de personnes. (La France.)

L'industrie cotonnière, en Alsace, avait vaillamment lutté, grâce à la puissance de son organisation, à la générosité de ses sacrifices et au courage de ses directeurs, contre la crise désastreuse qui a depuis longtemps fermé les ateliers de la Normandie et réduit à la détresse les populations ouvrières. Mais voici qu'elle est

atteinte à son tour et ses forces ne sont plus au niveau de ses besoins. Une lettre navrante que nous lisons dans le Journal des Débats, et que les membres du comité de Colmar adressent au président du comité de prévoyance de Mulhouse, révèle toute l'intensité et toute l'urgence du mal.

La continuation du travail y est signalée comme devant mettre en péril la sécurité d'un grand nombre d'établissements. La cherté croissante de la matière première, l'avilissement des produits manufacturés, et l'encoulement des magasins, par suite du manque de débouchés, créent en Alsace une situation intolérable qui ne peut durer plus longtemps sans devenir désastreuse.

Les membres du comité de Colmar déclarent que la diminution du travail et la fermeture d'un certain nombre d'ateliers ne peuvent plus être évitées; ils demandent que de grands travaux publics soient entrepris dans l'Alsace pour donner du pain aux ouvriers que le chômage va jeter sur le pavé; ils proposent des mesures pour la distribution équitable des secours de la charité.

Tous ces faits sont tristes à constater. Ainsi la situation s'aggrave et prend chaque jour davantage le caractère d'une grande calamité publique.

Mais qu'obtiendra-t-on tant que le mal ne sera pas combattu dans son principe? La crise, dont nous souffrons tant, a son foyer en Amérique. Si l'on ne trouve pas, enfin, un moyen de désarmer les haines du Nord et du Sud, ou bien, si les grandes puissances européennes ne puisent pas, dans la conscience de l'intérêt universel, des résolutions décisives, il n'y a pas d'amélioration à espérer dans les conditions du travail et de la production nationale. — Dutailly. (La France.)

Nouvelles Diverses.

Le ministre de l'intérieur vient d'instituer, sous la présidence de M. Schneider, vice-président au Corps législatif, une commission chargée de fixer les bases de la répartition des fonds centralisés au Trésor en faveur des ouvriers sans travail, entre les départements où l'industrie est en souffrance.

Cette commission se compose de : MM. Andouillé, sous-gouverneur de la Banque;

D'Audiffret (marquis), sénateur; Aymé, député des Vosges; Jules Brame, député du Nord; A. Boissaye, négociant; L'abbé Buquet, vicaire-général de Paris; De Charpin-Feugerolles (comte), député de la Loire; Cosserrat, député de la Somme; Coquerel, pasteur protestant; David-Deschamps, député de l'Orne;

cault, allez assister à cette tragédie toujours vivante sur la toile; allez entendre les gémissements et les cris qui semblent incessamment en sortir, et seulement vous comprendrez toute la pensée, tout le génie du maître.

Quant à nous, nous ne pouvons plus ajouter que ce seul mot : C'est sublime.

Et maintenant, rendons la parole à maître Courtade.

Pendant dix minutes, écrit-il lui-même, l'aspect du radeau fut tel absolument que l'a représenté Géricault.

Pour la plupart d'entre nous, le salut semblait certain.

Tout-à-coup Lavillette parut frappé d'une inspiration soudaine et s'écria :

— Redressons des cercles de barriques... aux extrémités on attachera des mouchoirs de couleurs voyantes; pour les agiter de plus haut, l'on de nous montera au mât.

Chacun de nous se mit activement à l'œuvre.

— Qui veut monter demanda Lavillette, quand les pavillons furent prêts.

Boule-de-Neige s'avança.

Tous ceux qui pouvaient se tenir debout, tous ceux auxquels il restait encore quelques forces, l'aiderent à se hisser au mât.

Mais il était si faible lui-même, le pauvre Boule-de-Neige.

Afin de lui être d'un secours plus efficace dans son ascension, je montai moi-même sur une barrique, et je le poussai.

Au moment où il dépassait le niveau de ma tête, je l'entendis qui grondait avec l'accent d'une étrange feroceité : Oh ! Torellas ! Torellas !

Son espoir, à lui, ce n'était que l'espoir de se venger.

Parvenu au sommet du mât, il agita ses pavillons.

Durant une demi-heure, nos âmes furent bien plus encore ballotées entre la crainte et l'espérance, que nos corps ne l'avaient jamais été par les vagues les plus furieuses.

— Le navire grossit ! criaient les uns, il vient à nous... à nous !...

— Non, gémissaient les autres; sa bordée le porte au large; il va disparaître... il disparaît.

Hélas ceux-là seuls avaient raison !

Les yeux des autres étaient fascinés, longtemps après que l'ombre de la voile se fut évanouie à l'ho-

rizon, ils croyaient encore la voir, ils la voyaient encore.

Il fallut se rendre enfin à l'évidence.

Le navire ne nous avait pas aperçus. Cette lueur éphémère ne devait servir qu'à rendre plus épouvantable encore les ténèbres, dans lesquelles nous étions enveloppés par le désespoir.

Je la saisis à penser notre débetement, notre fureur, notre incommensurable douleur à tous.

— Pourquoi, disaient les uns, pourquoi ne sommes-nous pas morts ainsi que nos cent trente-sept compagnons? Ils ne souffrent plus, eux.

La nuit revint, et avec elle la caléature.

Les idées les plus bizarres se pré-entèrent à nos cerveaux enfiévrés. Quelques uns, dans l'état d'hallucination où ils se trouvaient et le sergent Charlot était de ce nombre, imaginèrent de se détruire, et se communiquèrent leur projet.

— Trouve de l'air ! dit Charlot, vous avez raison; autant en finir tout de suite que de sentir renaitre à chaque instant ses souffrances et de mourir de faim, ou d'être dévoré par les requins, pour ma part, mon paquet est fait.

— Eh bien, s'écria l'un de ces malheureux, il ne s'agit plus que de chercher le moyen le plus sûr.

— Bah ! répondit le Toulonnais, tous les moyens sont bons, et d'ailleurs nous avons encore du vin; qui nous empêche de prendre d'un coup toutes les rations qui nous reviennent? Une fois ivres, le départ n'en sera que plus agréable pour nous. Le vin, c'est un passeport pour l'autre monde !

Et le sergent s'avança vers la barrique de vin, suivi de plusieurs de nos compagnons qui s'étaient rangés à son avis.

En vain, nous essayâmes de les ramener à la raison et cherchâmes à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour les empêcher d'effectuer leur sinistre projet.

Egarés par le désespoir, rendus presque fous par la souffrance, ils n'entendaient rien et n'envisageaient que la délivrance qui leur apparaissait souriante et joyeuse derrière l'ivresse.

Heureusement, — je dis heureusement, parce qu'un petit mal qui vous délivre d'un grand est presque un bonheur, — heureusement un incident inattendu vint tout-à-coup détourner notre attention et celle de nos camarades.

On se résout quelquefois à la mort; on la cherche même, à condition de ne la devoir qu'à soi; mais du moment qu'elle est indépendante de la volonté, on

Hébert, député de l'Aisne;
De Heeckeren (baron), sénateur;
Heurtier, conseiller d'Etat;
Leret d'Aubigny, député de la Sarthe;
Laurent-Descours, député du Rhône;
Lauseigne aîné, négociant;
Lefebvre-Durand, sénateur;
Mercier (baron), député de la Mayenne;
Millon, député de la Meuse;
De Planey (baron), député de l'Anbe;
Pouyer-Quertier, député de la Seine-Inférieure, secrétaire;
De Reinach (baron), député du Haut-Rhin;
Seydoux, député du Nord;
Schneider, vice-président du Corps législatif;
De Torcy (marquis), député de l'Orne.

— Une manifestation a eu lieu à Marseille en faveur de la Pologne; elle se composait de quelques centaines d'individus qui, au milieu d'une grande foule de curieux, ont parcouru quelques unes des principales rues, en criant: Vive l'Empereur! vive la Pologne!

— M. l'abbé Charles Place, supérieur du petit séminaire de Paris, nommé auditeur de Rote, en remplacement de M. l'abbé Lavigerie, quittera, dit-on, Paris après les fêtes de Pâques pour se rendre à Rome.

— Le *Fils de Giboyer*, de M. Angier, a été joué pour la seconde fois, dimanche, sur le théâtre de Bayonne, en présence d'un public presque indifférent, qui ne marquait ni son approbation ni son improbation.

— Le docteur X... faisait dernièrement sa visite aux malades de la salle Saint... de l'hôpital Lariboisière.

Il arrive au lit d'un pauvre diable bien près de sa fin, donne une ordonnance pour la forme et s'en va.

Le malade, alors, appelle l'interne et lui dit:

— Je vois ce que c'est! Je suis *terminé*! — Mais prenez, sous mon oreiller, ma bourse. Elle contient une vingtaine de francs. C'est quelque chose. Eh bien! envoyez-les aux ouvriers rouennais... de la part d'un confrère.

— D'un confrère?

— Oui, pardieu, dit le moribond, car moi aussi, je file un mauvais coton!

Chronique Locale.

La cavalcade annoncée depuis huit jours à peine et organisée en si peu de temps a dépassé toutes nos espérances. Elle nous a appris que Saumur avait des ressources inconnues jusqu'ici, qui nous assuraient pour l'avenir des fêtes tout aussi brillantes que celles des villes voisines.

Le cortège se composait de près de deux cents jeunes gens, la plus grande partie à cheval, beaucoup dans des chars, dans des voitures,

quelques-uns à âne. Marquis, mousquetaires, excentriques, incroyables, gentlemen, albanais, pierrots, bretons, bretonnes, etc., tout cela se mouvait, serpentait, courait dans nos rues, quêtant avec beaucoup de soin, n'oubliant ni les fenêtres, ni les balcons, ni les promeneurs, et plus d'une fois leurs escarcelles ont été remplies; chacun songeait à soulager les souffrances des victimes de la crise cotonnière.

Les obstacles, les difficultés pour l'organisation de cette fête étaient beaucoup plus grands qu'on ne pouvait se l'imaginer. Il fallait des fanfares, une musique enfin qui donnât de l'entrain, de l'animation. Où la prendre? Presque tous nos amateurs figuraient eux-mêmes à un autre titre dans la cavalcade. Fort heureusement MM. les Commissaires avaient été à même d'apprécier l'excellente musique de Restigné près Bourgueil; ils ont fait appel au talent et au bon vouloir de tous les musiciens qui la composent et qui se sont fait un plaisir de venir relever notre fête et remplir le vide qui nous menaçait.

Cette belle journée ne s'est pas terminée par cette seule promenade; le programme nous annonçait qu'une entrée aux flambeaux aurait lieu le soir. Ce spectacle inconnu à Saumur avait quelque chose de féérique: ces mille torches que le vent agitait, ces lanternes vénitienes, ces feux de Bengale qui parfois éclairaient les chars, les cavaliers et la foule compacte étaient d'un aspect séduisant. Aussi de tous les balcons accueillait-on nos jeunes Saumurois avec les bravos les plus chaleureux, et un enthousiasme difficile à rendre. — La journée s'est terminée par une fanfare exécutée sur la place de la Bilange, au milieu de feux de couleurs, de pétars, de détonations, d'un hurra général.

Après la clôture, tous les souscripteurs ont réuni les musiciens de Restigné dans un splendide banquet de plus de cent couverts, préparé à l'hôtel de Londres.

Le produit de la quête a atteint la somme de 1205 fr. 55 c. qui ont été versés entre les mains de M. le Maire.

Par décret impérial du 11 mars, sont nommés:

Conseiller à la cour d'Angers, M. de Soland, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Lardin, décédé;

Substitut du procureur général près la cour d'Angers, M. Bigot, substitut du procureur impérial près le tribunal de la même ville;

Substitut du procureur impérial près le tribunal d'Angers, M. Bathedat, substitut du procureur impérial de Laval;

Substitut du procureur impérial près le tribunal de Laval, M. Duchemin, substitut du procureur impérial de Saumur;

Substitut du procureur impérial près le tri-

bunal de Saumur, M. Goumenault, substitut du procureur impérial de Saint-Calais.

Par décret impérial en date du 5 mars, rendu sur le rapport de ministre des cultes, et publié mardi par le *Moniteur*, M. l'abbé Lavigerie, auditeur de Rote à Rome, est nommé évêque de Nancy, en remplacement de M^{rs} Darbois, appelé au siège archiepiscopal de Paris.

Nos lettres de Rome, du 7, nous apprennent qu'une dépêche télégraphique avait fait connaître à notre ambassadeur la nomination, par décret impérial, de M^{rs} Lavigerie, auditeur de Rote, à l'évêché de Nancy. Le saint-père avait déjà donné à cette nomination son plein assentiment, et les informations canoniques du nouvel évêque avaient eu lieu immédiatement, par ordre de Sa Sainteté, qui a toujours honoré M^{rs} Lavigerie d'une bienveillance particulière.

L'évêque de Nancy sera préconisé dans le consistoire du 16, en même temps que l'archevêque de Paris. Les évêchés du Puy et de Cahors resteront vacants jusqu'au consistoire du mois de juin. (La France).

On lit dans le *Moniteur de l'Armée*:

En vertu d'un décret impérial du 9 mars 1865, les opérations des conseils de révision commenceront le 20 mars, et la réunion des listes du contingent cantonal, pour former la liste du contingent départemental, sera effectuée le 27 avril suivant. Ainsi la tournée de révision aura la même durée qu'à l'ordinaire.

Un tableau annexé au décret présente la répartition entre les départements des 100,000 hommes appelés sur la classe de 1862. Le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage s'est élevé, cette année, à 525,428; il n'avait été l'année dernière que de 521,946.

En adressant, par une circulaire du 10 mars, aux autorités militaires et civiles, le décret impérial et le tableau qui l'accompagne, S. Exc. M. le maréchal Randon, ministre de la guerre, rappelle les diverses dispositions auxquelles elles auront à se conformer pour les opérations relatives à la formation du contingent, notamment en ce qui concerne la répartition du contingent, l'itinéraire des conseils de révision, la visite des jeunes gens, les exemptions, les dispenses, les remplacements entre frères et parents jusqu'au 6^e degré, les délais accordés pour production de pièces justificatives et pour cas d'absence.

La marche à suivre pour obtenir l'exonération du service a été tracée par la circulaire ministérielle du 30 avril 1860.

Le délai, pour le versement du prix de l'exonération à faire, en 1865, pour les jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1862, expirera le 7 mai prochain, à minuit.

Le chiffre des jeunes soldats qui pourront être laissés dans leurs foyers comme soutiens

de famille reste fixé, pour la classe de 1862, à deux pour cent, soit deux mille hommes sur la totalité du contingent.

On écrit de Poitiers:

« Une tentative de déraillement a eu lieu, dans la nuit de samedi à dimanche, sur le chemin de fer d'Orléans.

« Le sieur Gilbert, piqueur de nuit, faisait sa ronde vers les quatre heures du matin, avant le passage du train-poste. Parvenu à la hauteur du pont de Villenon (commune d'Anché), il aperçut sur la voie une pierre posant environ 25 kilogrammes, et s'en étant approché pour débayer la ligne, il en vit tomber une autre du poids de 6 kilos, qui roula si près de lui, qu'elle brisa en deux le parapluie qu'il tenait à la main.

« Son premier mouvement fut de se réfugier sous le pont; mais ayant entendu au-dessus de lui le bruit d'une autre pierre qu'on essayait de rouler avec effort, il tenta d'escalader le talus, et rencontra en chemin un homme en veste ronde et en bonnet de coton, armé d'un bâton, qui lui dit:

« — Tu n'en as donc pas encore assez?

« L'agresseur présomait sans doute que la pierre lancée par lui du haut du parapet avait atteint Gilbert. Celui-ci, qui avait une canne ferrée, en lança deux coups dans le visage de son adversaire; mais sa manche s'étant accrochée aux piquets du treillage de la voie, l'inconnu profita de cet instant et aussi de l'avantage que lui donnait sa position sur un terrain plus élevé pour frapper le piqueur de son bâton et pour lui porter dans la poitrine des coups de pieds qui l'étendirent sans connaissance.

« Pendant ce temps l'heure du passage du train-poste approchait, et si des cantonniers accourus aux cris de la victime n'eussent fait immédiatement les signaux nécessaires pour arrêter le train, cette tentative aurait pu avoir les résultats les plus graves.

« La justice vient d'être informée de ce fait; elle est à la recherche du coupable. »
Pour chronique locale et nouvelles diverses, P. CODET.

Dernières Nouvelles.

Cracovie, 12 mars, 5 h. 50 soir. — Un rapport adressé par treize popes à l'Archimandrite de Vilna, Liemiaski, dénonce les dispositions des paysans de leurs paroisses comme favorables à l'insurrection dans les palatinats de de Vilna et de Grodno. Ces populations, contraintes par l'empereur Nicolas à embrasser le schisme, attendent du gouvernement national polonais, la liberté de revenir au culte de leur pères, c'est-à-dire, à l'Eglise catholique. Des massacres ont eu lieu à Dziernowice, district de Biala. Les églises ont été profanées et pillées.

Breslau, 12 mars. — Langiewiez a reçu 2,700 fusils, une grande quantité de munitions ainsi que des vivres et un renfort de cavalerie. — Havas.

P. CODET, propriétaire-gérant.

la repousse comme un ennemi implacable; elle est hideuse, elle fait horreur.

Dans la situation désespérée où nous nous trouvions, nous n'en avions pas encore fini avec les dangers inconnus.

Au moment où nous allions peut-être avoir à lutter avec ceux de nos compagnons qui voulaient à toute force se défaire de l'existence, une troupe de quinze vint assaillir notre radeau. Leurs mâchoires bravaient voracement, prêtes à couper ce qui se présenterait avec leurs effrayantes rangées de dents aigües et pareilles à des scies.

Il s'approchaient si près, que dans leurs bonds démesurés ils sautaient ju-qu'au rebord du radeau et atteignaient presque nos pieds.

Lavillette s'était saisi de la seule arme que nous eussions conservée; mais les coups qu'il en portait n'aboutissaient à rien. Les requins rentraient dans la mer pour reparaitre quelques secondes après plus furieux qu'auparavant et prêts à tenter une nouvelle attaque.

Trois jours se passèrent dans des luttes continuelles contre ces monstres, dont quelques-uns n'avaient pas moins de dix mètres de longueur.

Qu'on juge de l'effroi que devait nous causer la

perspective d'être dévorés vivants.

Et pourtant la chaleur était si grande, nous souffrions si douloureusement de la soif, que plusieurs d'entre nous ne craignaient pas de se baigner le long du radeau, bravant les tortures qu'engendrait l'eau de mer s'infiltrant dans leurs plaies à vif, et affrontant les requins, qu'on ne parvint pas sans peine à tenir éloignés.

Aux douleurs qu'éprouvaient déjà ceux qui avaient le courage de se baigner, par le contact des flots, s'en joignait une non moins cruelle.

Un genre de mollusques étrangers, que les marins appellent vulgairement galères, et qui ressemblent à de petites voiles rouges gonflées par le vent, étaient poussés en grand nombre vers notre radeau.

Lorsqu'ils avaient le malheur de toucher les membres des baigneurs, ceux-ci enduraient d'intolérables demangeaisons qui ne peuvent être comparées qu'à la cuisson causée par un fer rouge appliqué sur la peau.

Un seul d'entre nous avait conservé quelques idées religieuses. Lequel?... Je ne m'en souviens plus.

— Lorsque nous n'aurons plus même de vin, dit-il à plusieurs reprises, lorsque nous sentirons la mort venir, nous nous envelopperons dans tout ce qui peut ici servir de linceul, nous nous coucherons

sur ce parquet, témoin des plus horribles souffrances, et là, la main dans la main, le regard tourné vers le ciel, nous attendrons avec résignation le paradis. Dieu nous le doit bien... Prions, mes amis, prions pour qu'il nous le donne.

A cette voix consolante, on s'agenouilla tous et; durant de longs instants, on pria avec ferveur.

D'autres, au contraire, avaient la souffrance gaie, entre autres Charlot, toujours Charlot.

On pensait que le brick envoyé à notre secours serait l'*Argus*. On avait même cru le reconnaître.

— Bigasse! disait le Toulonnais, prions Dieu qu'il ait pour nous les yeux d'*Argus*.

Et il riait.

Le lendemain 17 juillet, huit des plus déterminés se réunirent et résolurent de gagner la côte sur une sorte de petit radeau que l'on construirait immédiatement. J'étais de ceux-là.

Une porte jumelle fut détachée par nous; on y cloua des planches en travers de distance en distance, afin qu'elle ne chavirât pas. On établit un petit wâ et une voile à l'avant.

Il n'était pas encore dix heures, que déjà tout semblait disposé.

Une certaine portion de vin nous avait été dévolue,

et déjà l'on parlait de la verser dans une boîte, seul ustensile dans lequel il fut possible de l'emporter. Déjà, avec le seul sabre qui nous restait, je commençais à nous tailler des avirons dans les boues d'un tonneau, lorsqu'un accident survint tout-à-coup à la frêle machine qu'on était en train d'essayer.

A peine un seul homme y eut-il mit le pied qu'elle chavira.

La témérité de l'entreprise était suffisamment démentée par cette épreuve. On décida de rester sur le radeau pour y attendre la mort avec les autres, et l'amarrage ayant été largué, la jumelle s'en fut à la dérive.

Tentative suprême, effort impoissant, mais qui nous avait épuisés tous les huit physiquement et surtout moralement.

Nous étions aussi abattus désormais que nos sept autres frères en infortune.

La veille, afin de se garantir quelque peu contre les ardeurs du soleil, une espèce de tente avait été dressée autour du mât avec le grand cacatois de la frégate.

Nos compagnons étaient déjà couchés dessous, nous vîmes nous étendre à leurs côtés.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FRESLON.

Les créanciers de la faillite du sieur Eléonor FRESLON, carrossier, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver le jeudi 19 mars courant, à une heure après midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(159)

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
DE MEUBLES NEUFS

Autorisée
Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,

POUR CESSATION DE COMMERCE.

Le lundi 16 mars 1863, à midi, et jours suivants il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans les magasins de M. MARTIN-LEMOINE, ébéniste et marchand de meubles, sur les Ponts à Saumur, rue Royale, n° 45, à la vente publique aux enchères des meubles garnissant lesdits magasins.

Designation.

Plusieurs belles armoires, bois de lits, buffets, commodes, tables à coulisses et autres, et beaucoup d'autres meubles, plusieurs beaux établis et quantité d'outils de menuisier de toutes sortes, bois de noyer, chêne et bois blanc, placage, charrette à bras, bronnette, poêles, etc.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

En totalité ou par parties,
MÉTAIRIES

AVEC BATIMENTS ET MORCEAUX DE TERRE ET PRÉ ISOLÉS,

Situées dans les communes des Rosiers, de la Menitère et de Saint-Clément.

D'UN AFFERMEMENT
SUR ET FACILE.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e BÉDON, notaire aux Rosiers. (161)

A AFFERMER
Pour le 1^{er} novembre 1863 ou 1864,

UNE TRÈS-BELLE FERME

Avec de vastes bâtiments d'exploitation, consistant en 50 hectares de terres labourables, et 16 hectares de pré.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (162)

Études de M^e LE BLAYE, et de M^e TOUCHALEAUME, notaires à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, sise à Saumur, rue d'Orléans, précédemment occupée par M. Avrillon.

S'adresser auxdits notaires. (158)

Étude de M^e RULLIER, notaire à Doué.

ON DEMANDE A RENTE VIAGÈRE

Les sommes ci-après : 2.000 fr., 4.000 fr., 6.000 fr. et 12.000 fr.
On offre toutes les garanties hypothécaires désirables. (225)

Études de M^e LEROUX, notaire à Saumur,
Et M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A VENDRE
En totalité ou par parties,
LA BELLE TERRE
DE NAZÉ,

Située sur la route de Saumur à Longué, à 8 kil. de Saumur.

Cette terre, parfaitement boisée, est d'une contenance de 37 hectares 7 ares.

Elle se compose d'un château entièrement neuf, style gothique, entouré de douves (eaux vives), parc à haute futaie, prés, vignes, terres arables. (Métairie attenante au château.)

Pour les conditions de la vente, s'adresser à M. Tessié de la Motte, maire des Rosiers, ou aux notaires ci-dessus désignés. (154)

Cabinet de M. GAINSON, agent d'affaires à Angers, rue des Poëliers.

VENTE
A L'AMIABLE
DES FOURNEAUX A CHAUX
DU POTEAU

Situés commune de Mozé, canton de Thouars (Deux-Sèvres),

Avec maison de maître, jardin, pièces de terre et autres belles dépendances.

Le tout à proximité de la rivière le Thouet et d'un rapport net de 6.000 fr. environ.

Sur la mise à prix de 50 000 fr. S'adresser pour plus amples renseignements :

1° A M^e Cottureau, notaire à Thouars (Deux-Sèvres) ;

2° Sur les lieux, à M. Édouard Froger, chaudronnier ;

3° A M. Courtin, comptable des mines de St-Georges-Châtellais, (Maine-et-Loire) ;

4° Et audit M. Gaisnon, agent d'affaires, rue des Poëliers, 6, à Angers. (159)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,
GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,
Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

On louera avec la maison : DEUX CAVES, à tenir 200 pièces de vin, et TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (596)

A LOUER

CHAMBRE AU 1^{er},
Avec grenier et cave,
Place St-Pierre.

S'adresser à M^{me} veuve CHANLOU-NEAU. (15)

CHAMBRE GARNIE ET CABINET

A LOUER
Présentement.

S'adresser au bureau de tabac du Pont-Fouchard. (152)

Médailles aux Expositions Universelles de 1855 et 1862 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM frères, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, à PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. LARDEUX, coutelier et bandagiste, successeur de MM. ROY frères

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

(73) **PRIX MODÉRÉS.**

A LOUER
PRÉSENTMENT

UNE CAVE, située à Saint-Florent, anciennement occupée par M. Boutin, ex-marchand de vin.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
Une autre CAVE, à Saint-Florent, actuellement occupée par M. Lefflet-Brazier.

S'adresser à M. POITOU-BERNARD, marchand de bois, à Saint-Florent.

A LOUER
PRÉSENTMENT

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

M. VICTOR FAYET,
Agent d'affaires,
A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public, que son cabinet reste fixé rue des Pavens, n° 12.

(Recouvrements, liquidations, arbitrages, etc., etc.) (163)

Un jeune homme, connaissant le service d'une maison et sachant servir à table, demande une place de VALET DE CHAMBRE.

S'adresser à M^{me} veuve BOURCIER, à Concourson. (164)

DÉPOT DE SOUFRE

Pour le soufrage des vignes,
Chez M. PERALO,
A 50 fr. les 100 kilogrammes.

Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 50 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

M. GIRARD FILS,
Ma DE BOIS
Et de charbon de bois,

Place de la Grise, à Saumur,

Vient de joindre à son commerce le charbon de terre anglais de Cardiff et Merthyr, de 1^{re} qualité, brûlant sans fumée ni odeur.

M. Girard rappelle aux propriétaires de vignes qu'il a toujours en magasin un grand choix de CHARNIERS 1^{re} qualité, de 1 m. 50 c. et 1 m. 66 c., à des prix très-modérés.

M. Girard est assuré d'avance de pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien s'adresser à lui.

M^{me} GUYARD-WARY, dentellière, rue de Chouetterie, 19, demande une APPRENTIE dentellière.

MOYEN INFALLIBLE
POUR COMBATTRE

LA MALADIE DE LA VIGNE.

SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,
Chez M. A. PIE fils, droguiste.

CABINET D'AFFAIRES

De M. FRANÇOIS PERCHER,
Ancien principal clerc de M^e Laumonier, notaire à Saumur.
Achats et ventes d'immeubles, de rentes sur l'État. — Affaires contentieuses, recouvrements, rédaction de lettres, mémoires, pétitions, états de lieux, etc.
Rue du Marché-Noir, 21, maison Normandine, à Saumur.

M. GARREAU-MURAY,
Epicerie, rue du Puits-Neuf, à Saumur.
Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchet frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.
Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait soixante tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration ; 2^o économie de moitié ; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce ; goût exquis ; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité ; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil ; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

MANUEL DES FAMILLES ET DES MÉNAGES

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules, RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.

Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.
Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 MARS.			BOURSE DU 13 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 90	» 30	» »	69 70	» »	» 20
4 1/2 pour cent 1852.	96 70	» 20	» »	96 60	» »	» 10
Obligations du Trésor.	453 75	» »	» »	453 75	» »	» »
Banque de France.	3380	» 5	» »	3380	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1495	» 25	» »	1500	» 5	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1390	» 10	» »	1400	» 10	» »
Crédit Agricole.	767 50	» »	» »	765	» »	» 2 50
Crédit Mobilier.	1245	» 37 50	» »	1230	» »	» 15
Comptoir d'esc. de Paris.	712 50	12 50	» »	715	» 2 50	» »
Orléans (estampillé).	1115	» 5	» »	1115	» »	» »
Orléans, nouveau.	845	» »	» »	846 25	1 25	» »
Nord (actions anciennes).	1033 75	» »	» »	1035	» 1 25	» »
Est.	543 75	3 75	» »	540	» »	» 3 75
Paris-Lyon-Méditerranée.	1190	» 2 50	» »	1195	» 5	» »
Midi.	765	» 5	» »	762 50	» »	» 2 50
Ouest.	555	» 5	» »	556 25	1 25	» »
Genève.	410	» »	» »	410	» »	» »
Dauphiné.	390	» 1 25	» »	387 50	» »	» 2 50
Ardennes.	505	» 15	» »	503 75	» »	» 1 25
Algériens.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1715	» 22 50	» »	1718 75	3 75	» »
Canal de Suez.	492 50	» »	» »	500	» 7 50	» »
C ^e Transatlantique.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens.	512 50	2 50	» »	512 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	598 75	5 »	» »	597 50	» »	» 1 25
Victor-Emmanuel.	388 75	3 75	» »	388 75	» »	» »
Russes.	» »	» »	» »	422 50	» »	» »
Bonairs.	383 75	8 75	» »	385	» 1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	857 50	17 50	» »	845	» »	» 12 00
Saragosse.	702 50	2 50	» »	700	» »	» 2 50
Portugais.	500	» »	» »	497 50	» »	» 2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garantis par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	313 75	» »	» »	315	» »	» »
Orléans.	308 75	» »	» »	307 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Ouest.	300	» »	» »	300	» »	» »
Midi.	300	» »	» »	300	» »	» »
Est.	300	» »	» »	298 75	» »	» »

Saumur, P. CODET, imprimeur.
Certifié par l'imprimeur soussigné.